

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Approbation du protocole du PLIE 2022- 2027



13/02/2023

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Approbation du protocole du PLIE 2022-2027

Objet :

- ✓ Un dispositif d'accompagnement vers l'emploi de publics prioritaires, particulièrement éloignés de l'emploi (habitants des quartiers prioritaires, seniors, jeunes, etc.)
 - *Entre 2015 et 2021 : 2 600 habitants accompagnés.
1 350 d'entre eux ont accédé à un emploi en insertion et 1 440 sont sortis du dispositif sur un emploi de droit commun.*
- ✓ **Le protocole d'accord** formalise les objectifs et les modalités de mise en œuvre du PLIE pour la période 2022-2027 *et décline la manière dont il s'inscrira sur le territoire en fonction du contexte local et des lignes directrices de la stratégie du Fonds social européen (FSE + 2022/2027). Il est signé par l'Etat, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, Pôle emploi et Angers Loire Métropole.*

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Approbation du protocole du PLIE 2022-2027

Publics cibles :

- ✓ **800 participants** dont 200 jeunes accompagnés annuellement dans le cadre d'un parcours individualisé pour une durée maximum de 24 mois.
- ✓ L'accompagnement sera adapté en tenant compte du degré d'éloignement à l'emploi des publics et de l'importance de leurs freins périphériques (santé, mobilité, de garde d'enfants).

Actions de retour à l'emploi:

- ✓ En cohérence avec la politique d'insertion professionnelle d'ALM, le PLIE développera diverses formes de mise en situation de travail :
 - **Des contrats de travail en chantiers d'insertion** pour 350 personnes/an ;
 - **Les clauses d'insertion professionnelle** dans les marchés publics avec un objectif de réalisation annuel de 250 000 à 300 000 heures d'insertion ; en 2022, avec 370 000 heures, l'objectif a été largement dépassé.

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Approbation du protocole du PLIE 2022-2027

Pilotage

Afin de piloter le PLIE, Angers Loire Métropole et l'ensemble des partenaires signataires se dotent d'un comité de pilotage.

Gestion des fonds européens (FSE)

Dans le cadre de la programmation FSE+ 2022-2027, le PLIE mutualisera, comme sur la programmation précédente, sa fonction de gestion avec le PLIE de Cholet dans le cadre d'un organisme intermédiaire, structure pivot.

→ 900 000 euros de FSE/an pour financer les actions

Durée et révision

Le présent protocole d'accord est conçu pour la durée de la période de programmation, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.



122, rue du Château-d'Orgemont • CS 10406 • 49104 ANGERS CEDEX 02
02 52 57 01 00 • contact@angers-developpement.com
www.angers-developpement.com

 @Angers_ALDEV  Angers Loire Développement